

Communiqué de presse

NPCube déboutée et condamnée par le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND, le 17 Mars 2008

Préambule :

La société VWORLD a intenté une action en justice en Mai 2007 auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris à l'encontre du studio de développement réunionnais NPCube, de l'éditeur de jeux vidéos mauricien Farlan Entertainment et de Monsieur César Jacquet, pour contrefaçon de logiciel, non-respect du droit au crédit et à la paternité, concurrence déloyale et parasitisme.

En réponse, NPCube a attaqué VWORLD devant le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand en Septembre 2007 sur le fondement de la concurrence déloyale.

NPCube accusait VWORLD d'être responsable des difficultés rencontrées dans le développement et la commercialisation de son jeu MMORPG *Dark and Light*. NPCube accusait également VWORLD d'avoir parasité et mis à mal le partenariat entre NPCube et l'Université de la Réunion dans le cadre d'une première phase de réalisation du projet *E-Campus*, projet financé par des fonds structurels européens (FEDER), et le partenariat entre NPCube et la société chinoise SnailGame dans le cadre du développement de la version asiatique du jeu MMORPG *Dark and Light*.

NPCube prétendait enfin utiliser une technologie appelée SCAPER pour le développement de la partie terrain sans coutures de son moteur de jeu Mafate, utilisé dans *Dark and Light*, la version asiatique de *Dark and Light* et *E-Campus*.

NPCube demandait 710 000 Euros de dommages et intérêts.

Le 13 Mars 2008, la société NPCube a été intégralement déboutée de ses requêtes par le Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand, qui a jugé que les différents échecs de la société NPCube n'étaient en rien imputables à la société VWORLD. Le Tribunal a également jugé que le moteur de jeu Mafate faisait usage de la technologie V-world, renommée VWorldTerrain en 2004, et non « d'une technologie SCAPER ».

La société NPCube a été condamnée à verser 50 000 Euros de dommages et intérêts à la société VWORLD.

A propos de VWORLD

VWORLD est un studio de développement indépendant, qui fait suite au studio de recherche et développement CPU Software, créé en 1997. Son activité principale est le développement et le licensing de la technologie de rendu de terrain 3D temps réel VWorldTerrain©. VWorldTerrain permet de visualiser la Terre entière et de la parcourir en toute liberté avec un degré d'immersion inégalé dans le domaine de la 3D temps réel. Issue de l'industrie du jeu vidéo et du secteur ludo-éducatif, VWORLD s'adresse également aujourd'hui à d'autres secteurs intéressés par les technologies de pointe en matière de visualisation, comme l'aviation, la défense, ou encore l'aménagement du territoire.

Contact: Marketing et Presse: fleveque@vworld.fr

VWORLD, 50 rue du Rassat, 63000 Clermont-Ferrand, FRANCE. www.vworld.fr